

Monsieur le Directeur,

Le début de l'année 2026 a été marqué par une rupture franche du dialogue social entre la Direction générale et les organisations syndicales, ces dernières ayant décidé d'organiser le boycott des instances.

Alors que la reprise des instances centrales s'organise dans un contexte de dialogue altéré, la situation particulièrement préoccupante au sein de la DTBS impose le maintien d'une action de contrainte au niveau local.

Si la Direction générale et la DRHM ont pris des engagements sur des sujets d'ampleur nationale ayant permis un retour des organisations syndicales autour de la table des négociations, force est de constater que de nombreuses problématiques locales et individuelles, relevant de votre responsabilité directe, nécessitent de revoir nos modalités de travail en local afin d'améliorer le dialogue social.

À titre d'exemples, et de manière non exhaustive, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- La suspension des réorganisations locales en cours, conformément à l'engagement pris par la Direction générale, dans l'attente de la production des cahiers de filières et de leur présentation aux organisations syndicales ;
- La transmission du calendrier prévisionnel des réorganisations examinées par le CSAL. Nous demandons votre engagement sur la communication d'un calendrier définitif pour l'année 2026, intégrant l'ensemble des travaux et souhaitons qu'aucune réorganisation ne soit engagée tant que le calendrier définitif n'aura pas été formellement validé et communiqué ;
- L'absence de création d'un espace collaboratif (type Teams) dédié au CSA et à la CSSCT, tel qu'il en existe au niveau central : l'envoi séquencé des documents, combiné aux délais imposés par l'administration, ne permet pas un traitement rigoureux des dossiers ;
- Le non-respect du COP : le manque de visibilité pour les organisations syndicales sur les suppressions de postes au sein de la DTBS. Nous demandons une visibilité claire sur les postes que vous envisagez de supprimer ainsi que sur les raisons ayant conduit à ces arbitrages ;
- La mise en place d'un point systématique sur les mouvements des personnels (entrées et sorties) au sein de la DTBS entre chaque CSA ;
- La réorganisation prévue en 2026 du PCC de Compiègne, avec l'ajout de deux sites d'ouvrages du canal latéral à l'Oise, qui inquiète fortement les opérateurs quant aux conditions d'exploitation envisagées, en l'absence de création de postes supplémentaires ;
- Le projet de gestion de la rivière Oise canalisée par le futur méga PCC de Conflans, qui suscite de vives inquiétudes concernant l'avenir et la mobilité des agents du PCC de Compiègne, ainsi qu'une forte crainte quant à la qualité de la gestion à grande distance.

En conséquence, la CFDT, le SNE-FSU ET FO ont décidé de poursuivre l'action de boycott des instances locales de la DTBS.

Tant qu'un échange avec vous n'aura pas eu lieu afin d'aborder l'ensemble des sujets susmentionnés, la CFDT, le SNE-FSU et FO ne participeront plus aux réunions et instances convoquées par l'administration, à l'exception des situations individuelles relevant **de la défense et des droits des agents**

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants de l'intersyndicale de la DTBS

